

du SDTAN au projet

Intervention de Jean-François ALBESPY

Président du **S**yndicat **I**ntercommunal d'**É**nergies de l'**A**veyron



L'Aveyron (12)

Nord-Est de la région Midi-Pyrénées

8 735 km² (5^{ème} département français par sa superficie)

304 communes

287 535 habitants



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron

Structure créée en 1950

Regroupe les 304 communes du département depuis 2009

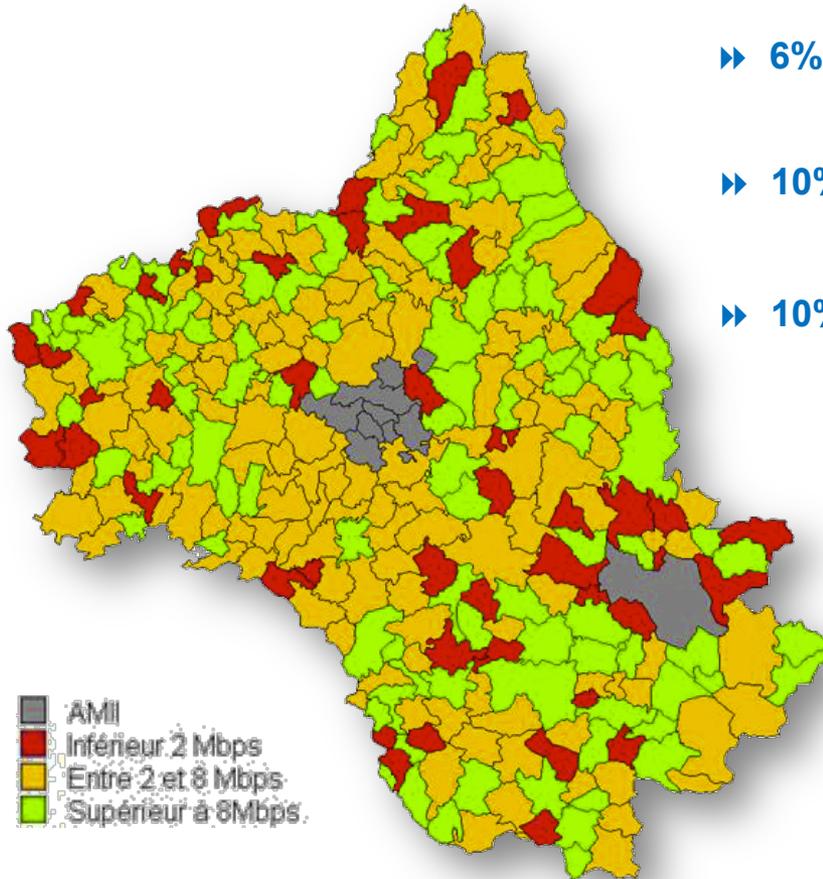
Compétences : Électricité, Gaz, Téléphone, Éclairage public, MDE



Depuis 2008,
Délégation de Service Public
du **Conseil général de l'Aveyron réseau WIMAX**
pour couvrir les zones blanches

Niveau de service

▶ **190 000** foyers raccordés au réseau de télécommunications

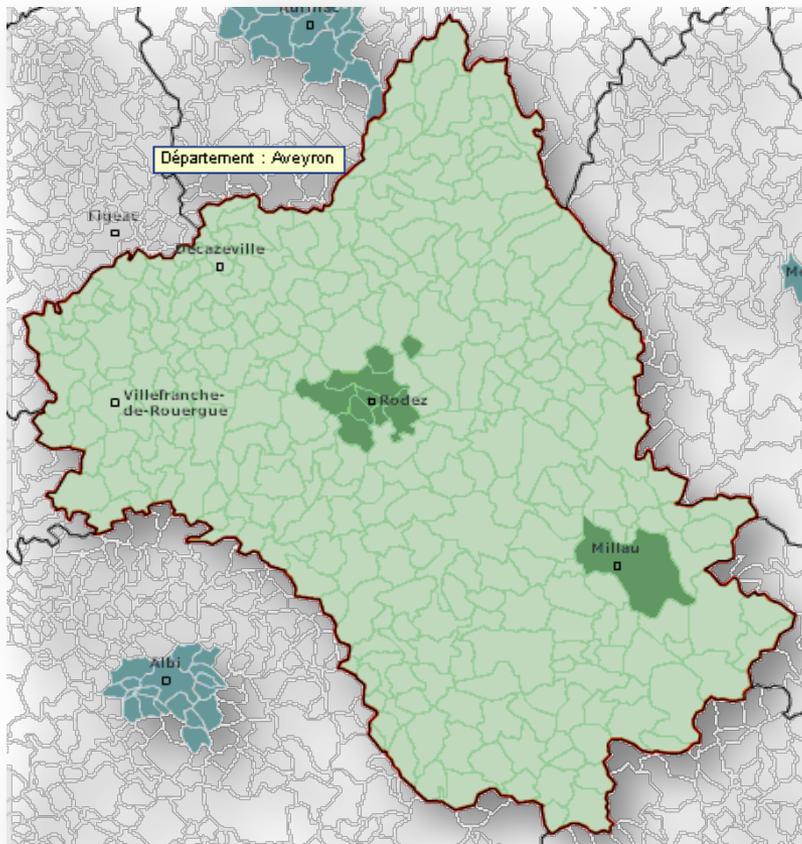


▶ **6%** des lignes ne peuvent avoir accès à internet

▶ **10%** des lignes ont un débit ≤ 2 Mo

▶ **10%** des lignes ont un débit = 8 Mo

Intention d'investissement FTTH des opérateurs



- ▶▶ Orange et SFR
- ▶▶ sur 9 communes de l'Aveyron
- ▶▶ à partir de 2014 jusqu'en 2020
- ▶▶ soit 24% de la population aveyronnaise
- ▶▶ contre 57% au niveau national

Lancement

en 2011

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
mené en [collaboration avec le conseil général de l'Aveyron](#)

Objectifs

Déploiement du THD sur une [durée de 15 ans](#)

Pour les [particuliers](#)

▶ prioriser les foyers les moins bien desservis

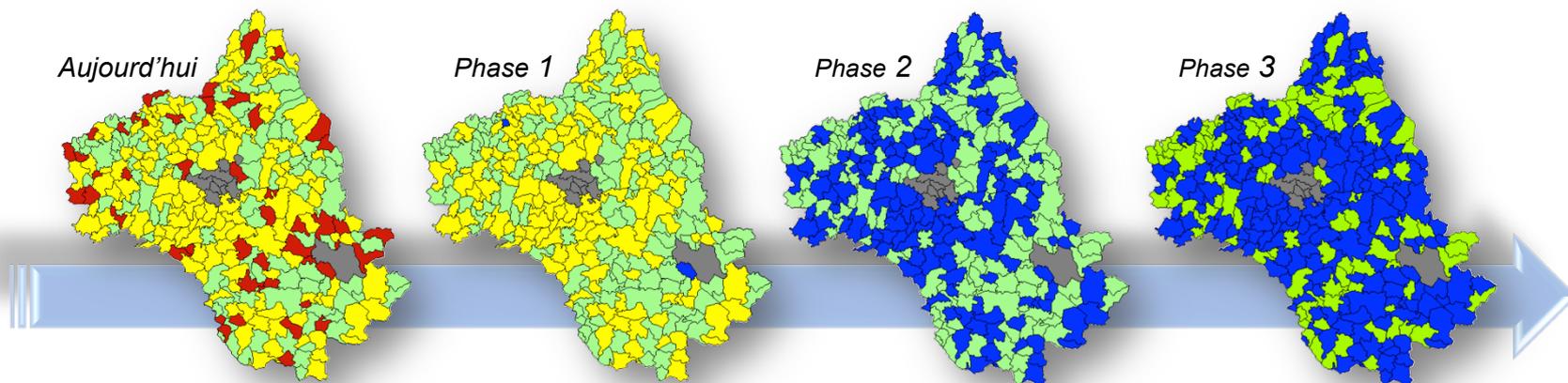
Pour les [entreprises](#) et les [sites publics](#)

▶ apporter la fibre dès que le besoin est supérieur à l'offre existante

Validation par SIEDA et Conseil général 12

début 2012

Phasage du réseau



les débits

- zone AMII
- 100 Mbps
- 30 Mbps *
- de 8 à 30 Mbps
- de 2 à 8 Mbps
- moins de 2 Mbps

* basé sur l'hypothèse que les technologies hertziennes pourraient permettre ces débits d'ici 2020

Axes de travail

mis en œuvre

Mars 2013

Validation par la Préfecture des nouveaux statuts du SIEDA intégrant la compétence L1425-1

Septembre 2013

Validation convention d'enfouissement coordonné Électricité/ Télécoms option A

à accomplir

Objectifs

Gouvernance départementale

- ⇒ Transformation du SIEDA en Syndicat Mixte Ouvert pour accueillir le CG12

Transfert de compétence

- ⇒ Définition des règles pour un transfert de compétence des communes vers le SIEDA
- ⇒ Réflexion pour l'intégration des communautés de communes au projet

Planning

Décembre 2013

- ⇒ Dépôt dossier Fonds national pour la Société Numérique (FSN)
- ⇒ Finalisation schéma d'ingénierie
- ⇒ Montage financier du projet

2014

- ⇒ Présentation du projet auprès des communautés de communes
- ⇒ Demande de transfert compétence
- ⇒ Mise en œuvre des marchés travaux et de la procédure de délégation

OBJECTIF

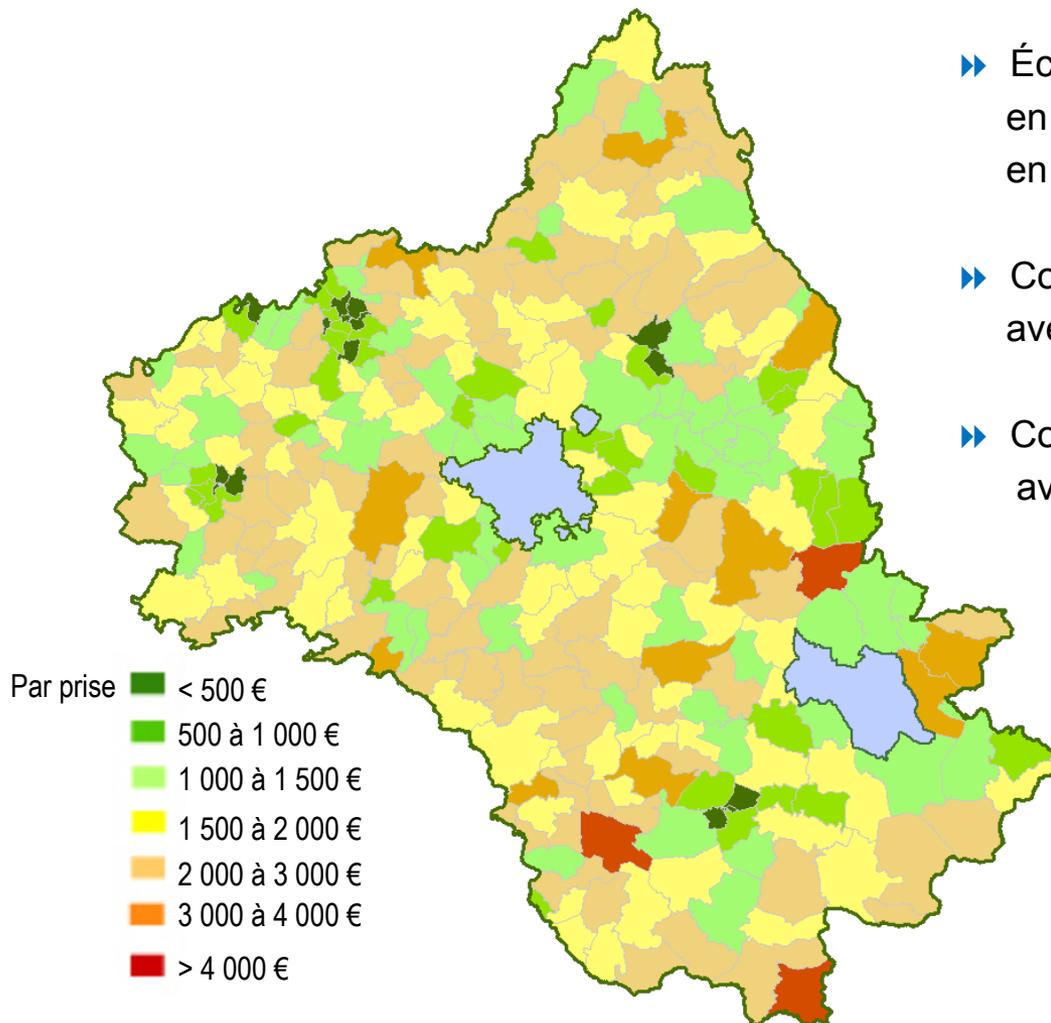
- ▶ AFFINER les chiffrages du SDTAN
- ▶ ORGANISER les priorités
- ▶ COMPOSER entre contraintes d'aménagement du territoire et contraintes techniques
- ▶ DÉFINIR les différentes technologies à déployer : FTTH
Montée en débit
Satellite

MÉTHODOLOGIE

- ▶ **CONSTRUCTION** technico financière du réseau FTTH à terme
 - 1/ Construction du réseau de desserte
 - 2/ Construction du réseau de collecte en intégrant les infrastructures mobilisables

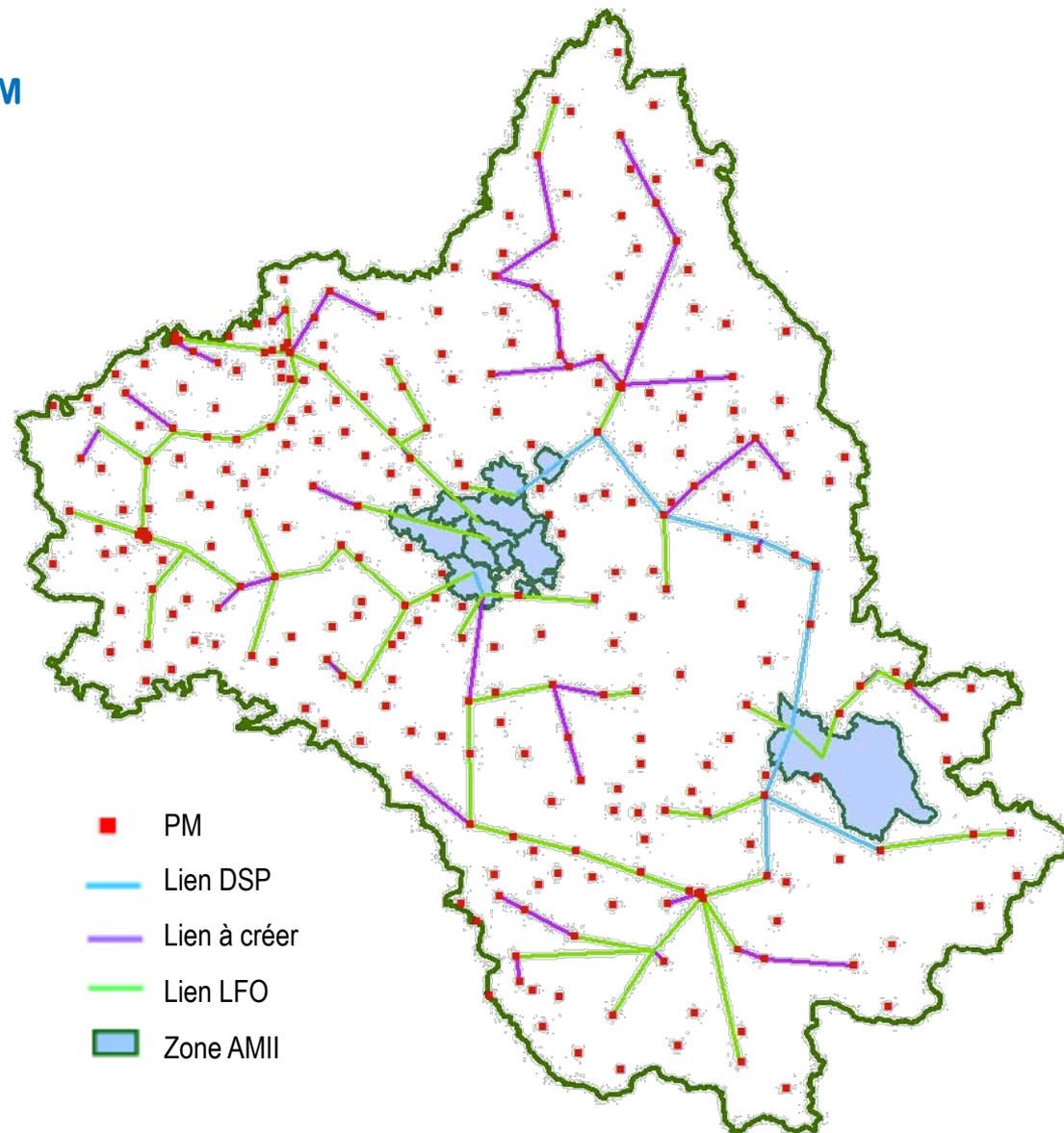
- ▶ **CHOIX** des technologies alternatives :
 - Coût à la prise
 - Contraintes techniques
 - Priorités d'aménagement

Coût du réseau de desserte

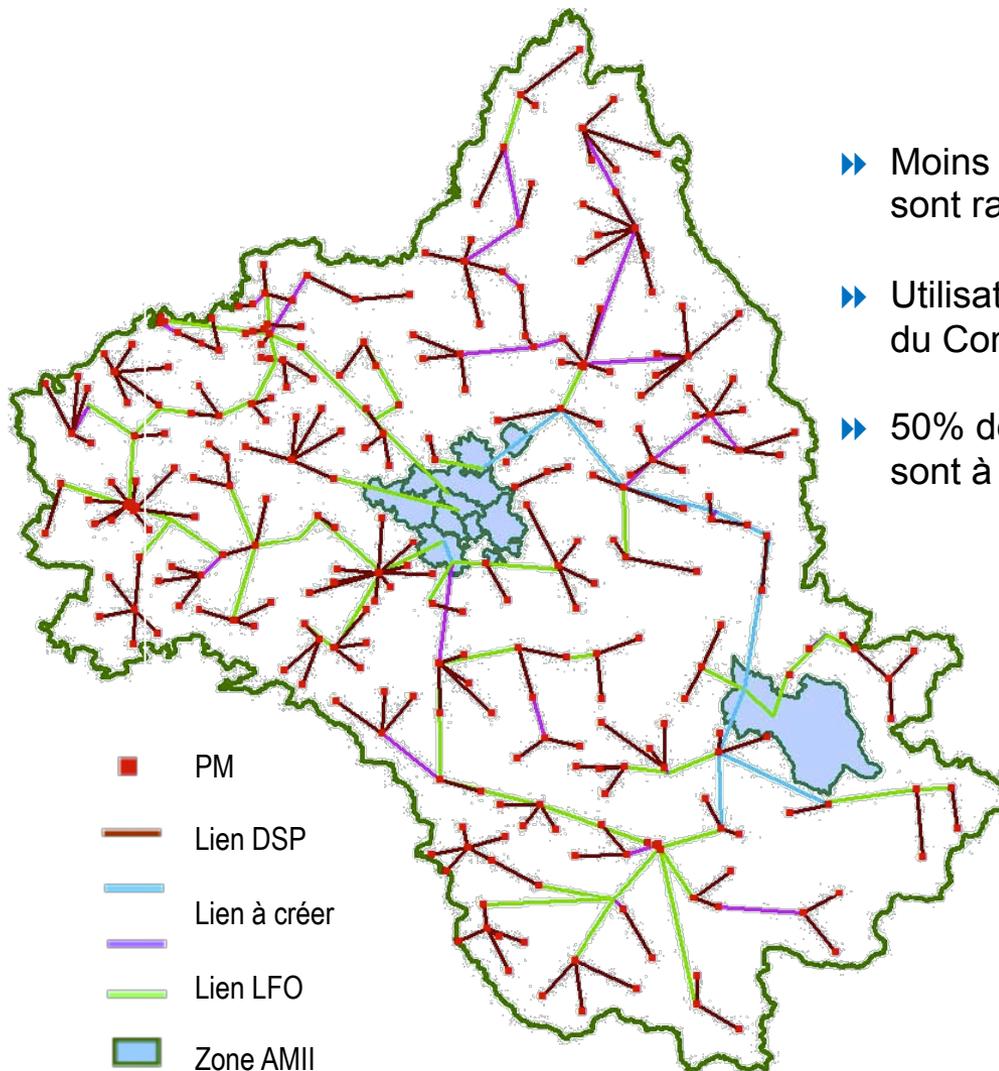


- ▶ Forte disparité du coût à la prise
- ▶ Économie >10% en privilégiant la solution aérienne en zone rurale
- ▶ Coût prise SDTAN : 2 000 € avec 76% de couverture FTTH
- ▶ Coût prise S.I. : 1 800 € avec 100% de couverture FTTH

Lien Inter PRDM

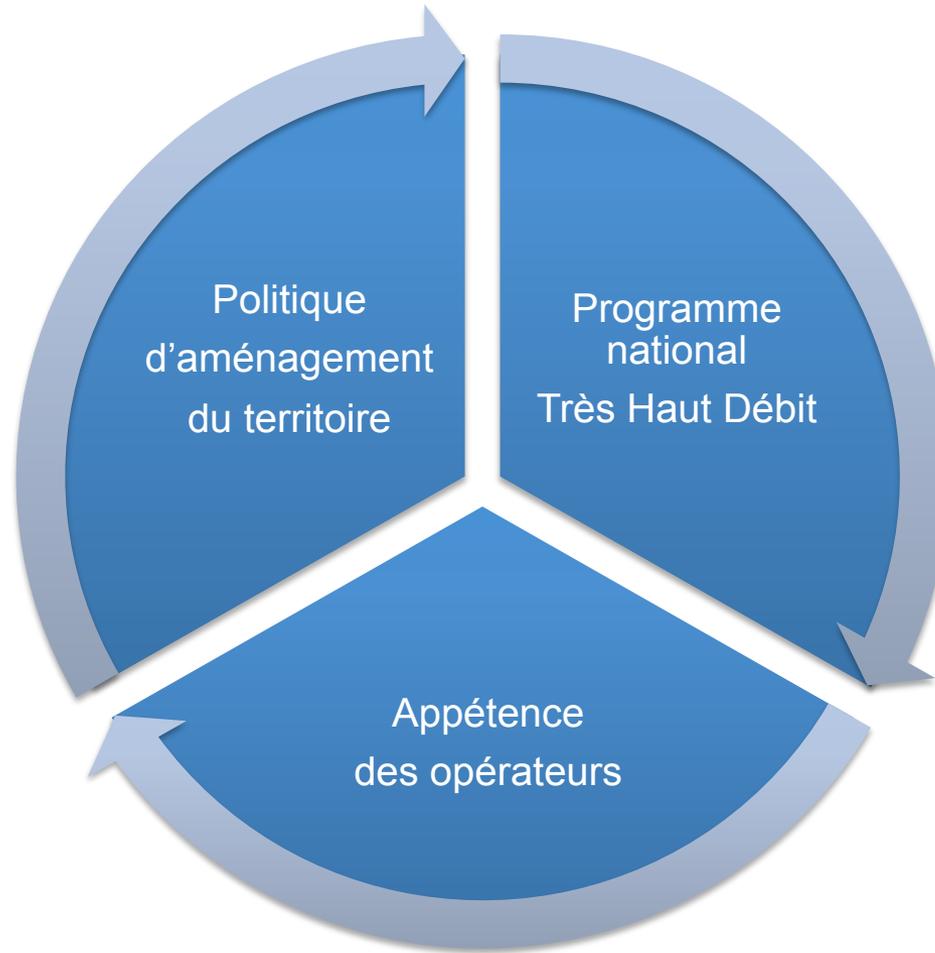


Réseau de Collecte



- ▶ Moins de la moitié des PM/PRDM sont raccordables à la fibre d'un opérateur
- ▶ Utilisation du réseau collecte fibre du Conseil général
- ▶ 50% des liens inter PRDM sont à construire

- ▶ **composantes** à prendre en compte pour un tel montage



» Déploiement en tâche d'huile

+

Méthodologie en adéquation avec les contraintes techniques d'un réseau FTTH

-

Ne permet pas de traiter **RAPIDEMENT** les territoires éloignés et mal desservis

» Déploiement diffus

+

Permet de répondre à des contraintes liées à l'aménagement du territoire

-

Risque d'appétence faible de la part des opérateurs

ESTIMATION financière d'une prise FTTH

	<i>En desserte + raccordement</i>	<i>En collecte</i>	<i>Coût total</i>
Prise FTTH (<i>données SDTAN</i>)	2 000 €	700 €	2 700 €
Recette	- 600 €	- 100 €	
FSN	- 550 €	- 320 €	
Reste à la charge des collectivités	850 €	280 €	1 130 €

- ▶ Dépense restante à répartir entre le SIEDA, le CG12 et les communautés de communes
- ▶ Gestion de la disparité entre les orientations du SDTAN et les capacités financières de la gouvernance

- ▶ **RESPECT** du SDTAN et des orientations de la politique d'aménagement du territoire
 - ⇒ Déploiement diffus → construction d'un réseau passif et actif

- ▶ **APPÉTENCE** des opérateurs
 - ⇒ Construction sous maîtrise d'ouvrage publique
 - ⇒ Exploitation et commercialisation par un opérateur privé
 - ⇒ Délégation par affermage ou Régie Intéressée

- ▶ **MONTAGE** financier et dossier FSN
 - ⇒ Définition d'une participation financière acceptable par les communautés de communes
 - 1/ Coût unique pour toutes les communes
 - 2/ Estimation d'une prise entre 500 et 700 €
 - ⇒ Présentation et validation de l'avant projet aux collectivités
 - ⇒ Montage du projet en fonction des collectivités adhérentes et la capacité financière du SIEDA et du CG12